



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-029**

EN DATE DU : **07 AVRIL 2025**

DÉTERMINATION DU PRODUIT GEMAPI 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle socio-culturelle de Roches, selon convocation le 27/03/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Didier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Céline DARVENNE donne pouvoir à Hélène PILAT, Philippe GUETAT donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT,

EXCUSÉ (1) : Monsieur

POIRIER MICHEL

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Suite à la délibération n°2018-066 bis du 24 septembre 2018 portant sur l'institution de la taxe GEMAPI, il appartient au conseil communautaire de fixer le produit attendu pour l'exercice 2025.

Pour les dépenses : le montant sollicité en 2025 par le SMBPC est de **54 158 €**, pour le SIARCA le montant attendu est de **6 058 €** ;

Pour les recettes : une fois le montant déduit des Attributions de compensation des communes (soit **22 016 €**), le montant attendu couvert par la taxe serait de **38 200 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉTERMINE** le produit attendu pour 2025 à **38 200 €**, soit la totalité du reste à charge en tenant compte des charges transférées via les attributions de compensation.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Didier THEVENET**

